

Paraît chaque mois
Abonnement annuel:
fr.s. 105.—
Fascicule mensuel:
fr.s. 10.—

Le Droit d'auteur

Mai 1980
93^e année - N° 5

Revue mensuelle de
l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

Sommaire

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	
— Philippines. Ratification de la Convention OMPI	150
UNION DE BERNE	
— Philippines. Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne	150
ÉTUDES GÉNÉRALES	
— La gestion des droits voisins — L'expérience des pays nordiques (A. H. Olsson)	151
CORRESPONDANCE	
— Lettre du Luxembourg (E. Emringer)	159
CHRONIQUE DES ACTIVITÉS INTERNATIONALES	
— Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC). Commission juridique et de législation (Budapest, 19 et 20 mars 1980)	162
CALENDRIER DES RÉUNIONS	163
LOIS ET TRAITÉS DE DROIT D'AUTEUR ET DE DROITS VOISINS	
— <i>Note de l'éditeur</i>	
— MALI. Ordonnance fixant le régime de la propriété littéraire et artistique (n° 77-46 CMLN, du 12 juillet 1977)	Texte 1-01

© OMPI 1980

La reproduction des notes et rapports officiels, des articles ainsi que des traductions de textes législatifs et conventionnels, publiés dans la présente revue, n'est autorisée qu'avec l'accord préalable de l'OMPI.

Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

PHILIPPINES

Ratification de la Convention OMPI

Le Gouvernement de la République des Philippines a déposé, le 14 avril 1980, son instrument de ratification de la Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

La Convention instituant l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle entrera en vigueur, à

l'égard de la République des Philippines, trois mois après la date du dépôt de son instrument de ratification, soit le 14 juillet 1980.

Notification OMPI N° 111, du 16 avril 1980.

Union de Berne

PHILIPPINES

Adhésion à l'Acte de Paris (1971) de la Convention de Berne

Le Gouvernement de la République des Philippines a déposé, le 14 avril 1980, son instrument d'adhésion à la Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques du 9 septembre 1886, telle que révisée à Paris le 24 juillet 1971, en déclarant que son adhésion n'était pas applicable aux articles 1 à 21 et à l'Annexe.

Les articles 22 à 38 de l'Acte de Paris (1971) de ladite Convention entreront en vigueur, à l'égard de la République des Philippines, trois mois après la date de la présente notification, soit le 16 juillet 1980.

Notification Berne N° 98, du 16 avril 1980.

Etudes générales

La gestion des droits voisins

L'expérience des pays nordiques

A. Henry OLSSON *

(Traduction de l'OMPI)

Correspondance

Lettre du Luxembourg

E. EMRINGER *

Chronique des activités internationales

Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)

Commission juridique et de législation

(Budapest, 19 et 20 mars 1980)

La Commission juridique et de législation de la CISAC s'est réunie à Budapest les 19 et 20 mars 1980 sur l'invitation du Bureau hongrois pour la protection des droits d'auteur (ARTISJUS). La presque totalité des membres de la Commission ont participé à cette session, soit en leur qualité de membres désignés par les sociétés d'auteurs faisant partie de la CISAC, soit en tant qu'experts à titre individuel ou bien comme invités permanents de la Commission. Ces diverses personnalités provenaient des pays suivants: Allemagne (République fédérale d'), Aus-

tralie, Autriche, Belgique, Brésil, Danemark, Espagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pologne, Royaume-Uni, Suède, Union soviétique. Plusieurs fonctionnaires du Bureau hongrois ARTISJUS ont également pris part aux travaux.

La séance inaugurale eut lieu en présence du Dr László Marczali, Vice-Ministre de la culture du Gouvernement hongrois, qui souhaita la bienvenue aux participants. La session fut ouverte par M. Mihály Ficsor, Directeur général d'ARTISJUS, et fut présidée par M. Walter Dillenz, de la Société

autrichienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (AKM), Président de la Commission. Invitée à titre d'observateur, l'OMPI était représentée par M. Claude Masouyé, Directeur du Département du droit d'auteur et de l'information.

L'ordre du jour comportait tout d'abord un tour d'horizon de l'évolution législative, jurisprudentielle ou doctrinale du droit d'auteur dans différents pays. Un certain nombre d'informations furent communiquées à cette occasion, notamment sur les réformes législatives en cours en Allemagne fédérale, en Autriche, en France et en Hongrie, en vue d'instituer une redevance compensatoire portant sur le prix de vente des bandes magnétiques ou cassettes vierges.

La Commission entendit ensuite des communications présentées par leurs rapporteurs respectifs sur les sujets suivants:

- le régime de l'auteur salarié en Hongrie (M. G. Pálos);
- le droit de suite en Hongrie (M. J. Batta);
- les bases juridiques et administratives de la perception et de la répartition des droits d'auteur en Union soviétique (M. Y. Roudakov);
- la protection des droits patrimoniaux en Pologne (M. J. Bleszynski);
- quelques réflexions à propos des conséquences de la rémunération des droit voisins sur celle des droits d'auteur (Prof. H. L. Christiansen — Danemark);
- l'exécution musicale dans la sphère des « grands droits » ou droits de représentation théâtrale (M. Daniel Rocha — Brésil).

Par ailleurs, la Commission fut informée des récents développements du droit d'auteur international et des activités menées dans ce domaine par l'OMPI, conjointement avec l'Unesco:

- la Conférence diplomatique tenue à Madrid du 26 novembre au 13 décembre 1979, qui a adopté la Convention multilatérale tendant à éviter la double imposition des redevances de droits d'auteur;
- le groupe de travail convoqué à Genève du 7 au 9 janvier 1980 sur les aspects propriété intellectuelle de la protection du folklore;
- le groupe d'experts indépendants réuni à Genève du 10 au 13 mars 1980 sur les incidences de la télévision par câble en matière de droit d'auteur.

Sur ces divers points, la Commission, après discussion, émit des avis qui seront transmis aux organes de la CISAC compétents pour déterminer la position de cette organisation internationale non gouvernementale. Il en fut de même en ce qui concerne les principes directeurs pour la mise en œuvre par les législateurs nationaux de la Convention de Bruxelles de 1974 concernant la distribution de signaux porteurs de programmes transmis par satellite.

Enfin, la Commission donna son avis sur l'ouvrage à couronner en 1980 pour le Prix Juridique CISAC et sur les thèmes du prochain concours.

La date et le lieu de la session de 1981 de la Commission seront précisés le moment venu, après le Congrès de la CISAC qui se tiendra du 3 au 7 novembre 1980 à Dakar (Sénégal).

Calendrier

Réunions de l'OMPI

(Cette liste ne contient pas nécessairement toutes les réunions de l'OMPI et les dates peuvent faire l'objet de modifications.)

1980

- 9 au 13 juin (Paris) — Coopération pour le développement — Comité d'experts chargé d'élaborer un statut type de société d'auteurs pour les pays en développement (convoqué conjointement avec l'Unesco)
- 9 au 16 juin (Genève) — Union de coopération en matière de brevets (PCT) — Assemblée (session extraordinaire)
- 13 au 19 juin (Genève) — Union de Budapest (micro-organismes) — Comité intérimaire
- 23 au 27 juin (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de recherche

- 8 au 12 septembre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur la planification
- 22 au 26 septembre (Genève) — Organes directeurs (Comité de coordination de l'OMPI; Assemblées des Unions de Paris, PCT, TRT et Budapest; Conférence de représentants de l'Union de Paris; Comités exécutifs des Unions de Paris et Berne)
- 14 au 17 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI) — Groupe de travail sur l'information en matière de brevets pour les pays en développement
- 20 au 24 octobre (Genève) — Comité permanent chargé de l'information en matière de brevets (PCPI)
- 17 au 21 novembre (Genève) — Union de Berne et Convention universelle sur le droit d'auteur — Groupe de travail sur l'ensemble des problèmes que pose aux pays en développement l'accès aux œuvres protégées selon les conventions de droit d'auteur (convocqué conjointement avec l'Unesco)
- 1^{er} au 3 décembre (Lomé) — Coopération pour le développement — Séminaire régional africain sur le droit d'auteur (convocqué conjointement avec l'Unesco)
- 4 et 5 décembre (Lomé) — Coopération pour le développement — Séminaire régional africain sur les droits voisins (convocqué conjointement avec le BIT et l'Unesco)
- 15 au 19 décembre (Paris) — Union de Berne et Convention universelle sur le droit d'auteur — Comité d'experts gouvernementaux sur les problèmes découlant de l'utilisation d'ordinateurs (convocqué conjointement avec l'Unesco)

Réunions de l'UPOV

1980

- 23 au 25 juin (Genève) — Sous-groupes du Comité administratif et juridique
- 26 au 28 août (Hanovre) — Groupe de travail technique sur les arbres forestiers
- 16 au 18 septembre (Lund) — Groupe de travail technique sur les plantes ornementales
- 23 au 25 septembre (Lund) — Groupe de travail technique sur les plantes potagères
- 14 octobre (Genève) — Comité consultatif
- 15 au 17 octobre (Genève) — Conseil
- 10 au 12 novembre (Genève) — Comité technique
- 13 et 14 novembre (Genève) — Comité administratif et juridique

Autres réunions en matière de droit d'auteur et/ou de droits voisins

Organisations non gouvernementales

1980

- Association littéraire et artistique internationale (ALAI)
Journées d'étude — 26 au 28 mai (Helsinki)
- Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC)
Congrès — 3 au 7 novembre (Dakar)
- Fédération internationale des acteurs (FIA)
Comité exécutif — 22 au 24 septembre (Londres)
- Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (FIAB)
Congrès — 18 au 23 août (Manille)

1981

- Fédération internationale des traducteurs (FIT)
Congrès — 6 au 13 mai (Varsovie)
- Internationale Gesellschaft für Urheberrecht (INTERGU)
Congrès — 21 au 25 septembre (Ottawa)